REGLEMENT PARTICULIER

VTTAE enduro GRAPPE OUTSIDERS

Le 5 mai 2019 au Buisson de Cadouin (24480)

TROPHEE DE France VTTAE ENDURO

Pour cette catégorie, vous trouverez le règlement sur le site de la FFM.

Responsable : Cyril Bayle : 06 89 25 50 28

CATEGORIE « LOISIR »

Info :

Moto-club GRAPPE DE CYRANO - 12 avenue D'Aquitaine – 24480 LE BUISSON DE CADOUIN

Tél : 05.53.58.34.90 mail : mcgrappecyrano@wanadoo.fr

DESCRIPTIF

Le départ se fera à partir de 9h00 sur la place centrale du Buisson de Cadouin. Une liaison de 30km à faire deux fois avec 3 spéciales à chaque boucle. Ces spéciales ne seront pas obligatoires.
Cependant, elles seront chronométrées (avec transpondeurs) et permettront de faire le classement de cette catégorie, à la fin de la journée (hors Trophée de France).
Les trois premiers du classement seront récompensés ainsi que les trois premières féminines.

INSCRIPTIONS

Cette catégorie est ouverte à tous.
L'âge minimum pour participé est de 14 ans.

Pour participer, le pilote devra être titulaire d'une **licence FFM** : **NCO** ou **NVE** ou **une manifestation L J V E** (tarif 40€ minoré de 10€ si prise et payée par intranet sur le site de la FFM).
Le tarif de l'engagement est fixé à **20 euros** pour cette catégorie.
L'ouverture des inscriptions est le **samedi 2 février 2019 à 14h** sur le site :
ENGAGE SPORTS : https://ffm.engage-sports.com/

Page inscription (après avoir créé votre compte :
https://ffm.engage-sports.com/grappe-outsisders-2019/

ANNULATION de l inscription :

En cas d'annulation de l' inscription, la somme remboursée sera de 17€ (-3euros pour frais), jusqu'au 21 avril 2019 minuit. Au-delà de cette date, le remboursement de 17€ se fera que sur présentation d'un certificat médical.

Attention : Il est permis de reconnaître les spéciales à partir du vendredi 3 mai , 14h00 mais uniquement à pieds. Tout manquement à cette règle entrainera la disqualification du pilote.

Contrôles administratifs

L'accueil administratif s'effectuera le samedi 4 MAI de 16H30 à 18H30 (au Buisson de Cadouin) et dimanche 5 mai de 7h30 à 8h30.

Cela permettra :
- De valider la présence des compétiteurs.
- De valider l'exactitude des informations présentes sur les feuilles d'inscription.

A l'issue du contrôle administratif les pilotes se verront remettre un document d'accès au contrôle technique.

Pour les VTT AE de plus de 250 Watts ou d'une assistance comprise entre 26 et 45 Km/h, les pièces suivantes devront être présentées :

- Carte grise.
- Carte verte.
- Plaque d'immatriculation homologuée.

Suite au contrôle technique du VTT AE le cadre sera marqué (autocollant inamovible).

Les coureurs signeront une déclaration certifiant que les éléments ont été correctement marqués et que leur VTT AE est conforme aux documents et déclarations fournis. Ce document mentionnera le numéro de cadre du VTT AE ainsi que l'état civil de son pilote, coordonnées et numéro de course.

Contrôles techniques

Le contrôle technique aura lieu le samedi 4 MAI de 16H30 à 18H30) et dimanche 5 mai de 7h30 à 8h30

Toutefois un temps de contrôle supplémentaire pourra être mis en place de 7h30 à 8h30 le matin de la course : dimanche 5 mai. Il est bien recommandé de venir effectuer les contrôles administratifs et techniques, le samedi 4.

Cela permettra :
- De valider la conformité du VTT AE.
- De valider la conformité des E.P.I.
- D'effectuer les marquages nécessaires.

A l'issue de ces contrôles, les pilotes se verront remettre un récépissé de conformité qui leur permettront de récupérer leur plaque numéro.

Le contrôle technique avant l'épreuve est obligatoire. Le pilote est en tout temps responsable de son VTT AE qu'il doit présenter lui-même au contrôle technique aux lieu et horaires fixés dans la confirmation d'engagement.
Les commissaires techniques peuvent, à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les VTT AE.
Le pilote doit présenter un VTT AE propre, les anciennes marques doivent être effacées.
Une fiche de renseignements techniques lui sera fournie. Le pilote doit y inscrire les caractéristiques de son VTT AE (numéro de cadre, marque, puissance et remplir les champs obligatoires).
Le pilote doit aussi présenter son équipement complet.

Equipement du pilote :

- Le casque vélo est obligatoire durant les liaisons et fortement conseillé avec mentonnière ou casque intégral pour effectuer les spéciales chronométrées.
- Les gants sont obligatoires

FORTEMENT CONSEILLE :
Genouillères, Gants longs, Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée norme EN 1621-1 EN 1621-2 (labélisé FFM ou EN 1621-2 pour les E-Pro) homologuée CE.
Casque intégral à mentonnière fixe ou amovible homologué CE * norme EN 1078 ou ECE 22-05 ou casque intégral. Les coudières et lunettes sont aussi fortement conseillés.

Secours

Une équipe de secours mobile sera pésente sur les spéciales.